Intervention du Bâtonnier Bernard du Granrut à la célébration du 25ème anniversaire de la création de la Délégation des Barreaux de France

Monsieur le Bâtonnier de Paris,

Je vous remercie pour vos paroles, si élogieuses que j'avais l'impression qu'elles s'adressaient à un autre que moi.

Si j'ai été en mesure, il y a 25 ans, de créer cette délégation à Bruxelles, c'est que je pouvais le faire grâce au Conseil de l'Ordre de Paris, avec comme objectif d'aider nos confrères à être mieux documentés sur le développement du Droit Européen. Tout naturellement, grâce au concours de la Conférence des Bâtonniers, cette délégation est devenue celle de l'ensemble des Barreaux de France.

Monsieur le Président de la Délégation

Vous assurez avec compétence et autorité la direction de la Délégation. Je vous remercie pour votre activité si dynamique qui étend l'action de la Délégation.

En m'accueillant, à l'instant, vous avez dit que j'avais eu, en décidant de la création de la Délégation, une «intuition» qu'il fallait saluer.

Au risque de vous décevoir, ma décision n'était pas le fait d'une «intuition», mais l'aboutissement d'une conviction qui m'habitait depuis des années.

C'est en vivant les années de guerre, avec son cortège de malheur, que j'ai été convaincu qu'il fallait œuvrer, avec les moyens qui pourraient être les miens, pour que, plus jamais, ne renaissent ces conflits quasiment fraternels qui opposaient, périodiquement, les européens entre eux.

J'ai en effet été un témoin permanent à divers titres de ce terrible conflit : la 2ème guerre mondiale.

Ayant prêté serment en octobre 1940, j'ai été, dix mois après, commis à la deuxième audience des Sections Spéciales, où des magistrats, agissant sous l'autorité des forces allemandes, ont prononcé des condamnations à mort, appliquant des textes rétroactifs pour des délits mineurs.

J'ai été commis pour assurer la défense d'un jeune communiste poursuivi pour une simple détention de tracts.

Condamné en première instance à quelques jours de prison, j'assumais sa défense devant la Section Spéciale.

Il fut condamné à 20 ans de travaux forcés, et fusillé quelques semaines après par les allemands.

Je tenais à rappeler ces faits car je suis le seul survivant ayant plaidé lors de ces premières audiences de la Cour Spéciale.

La vie au Palais se poursuivit, ponctuée par les évènements tragiques que nous subissions comme témoins impuissants :

- la répression antijuive avec l'apparition des étoiles jaunes pour les avocats juifs ;
- l'arrestation et la déportation des confrères que nous rencontrions journellement au Palais ;
- la nécessité, en réplique à la menace de l'envoi en Allemagne au titre du Service du Travail Obligatoire (S.T.O.), de circuler avec une fausse carte d'identité, me vieillissant du nombre adéquat d'années ;
- les alertes et quelques bombardements ;
- l'invasion de la France libre ;
- le débarquement en Normandie qui fut le prétexte pour l'armée d'occupation d'accentuer la répression.

Pour ne pas être seulement un témoin, je me suis mis au service de la Croix Rouge et devint chef des secouristes du 9ème arrondissement pour porter secours aux victimes des combats des F.F.I. contre les troupes allemandes.

Après avoir été spectateur privilégié de l'arrivée de la 2ème Division Blindée à Paris et assisté à l'arrivée du Général de Gaulle et à sa descente des Champs Elysées, je m'apprêtais à participer au combat pour la libération de l'ensemble de la France lorsque j'appris que mon père et deux de mes frères, membres en Argonne de l'armée secrète, avaient été arrêtés et déportés en Allemagne.

A cause de ces évènements dramatiques, ce n'est qu'en décembre que je m'engageais dans la 2ème D.B.

J'eus alors la chance de vivre des combats enfin victorieux dans la campagne d'Alsace, puis d'Allemagne et, pour couronner le tout, de participer au sein de mon escadron de spahis à la prise de Berchtesgaden.

Je prie chacun de m'excuser de ce rappel de ces événements, dont certains très personnels et beaucoup dramatiques, mais c'est en les vivant que j'ai contracté le «virus» de la nécessité de la naissance d'une Europe, supprimant ce genre de conflits en son sein et d'autant plus qu'au cours de l'année 1945, j'avais, sous l'uniforme, appris la mort en déportation de mon père et d'un de mes frères.

Etant nommé Secrétaire de la Conférence, le premier sujet que je donnais à discussion fut un sujet traitant la possibilité, pour chacun, d'être fidèle à sa «Petite Patrie» insérée dans un plus grand ensemble.

La négociation du Traité de Rome qui créait la Communauté Européenne fut pour moi un événement capital.

En 1958 et 1959, j'eus la chance d'intégrer un petit groupe d'hommes politiques, sous l'égide de Jean-François Poncet, et de spécialistes de la Presse.

Nous avions pour objet de rédiger des articles pour soutenir, dans le public, la ratification du Traité de Rome, articles qui étaient reproduits sur des «flancs» destinés aux rédactions des journaux de Provence qui pouvaient ainsi les insérer directement dans leurs éditions.

En quelques semaines, les travaux de l'Appel pour l'Europe représentaient 80 % du lignage des quotidiens de France consacrés à la ratification du Traité.

Dans la même période, le Général de Gaulle était revenu au pouvoir.
Un certain scepticisme régnait sur le sort du Traité.

Mais ceux qui, comme moi, étaient convaincus que la création de l'Europe serait, dans certaines conditions, pour lui, une ardente obligation, eurent leur intuition confirmée par l'annonce, en août 1962, que le Président de Gaulle allait recevoir en sa maison de Colombey le Chancelier Adenauer, affirmant ainsi qu'une des pierres fondatrices de l'Europe était le rapprochement avec l'Allemagne.

Les deux hommes d'Etat se rendirent à Reims.

Je pense que les Européens réunis ce soir dans cette salle seront émus, s'ils passent à Reims, de lire, au seuil de la cathédrale, le texte d'une plaque de marbre, rappelant les paroles du Général de Gaulle s'adressant au Cardinal Marty, archevêque de Reims :

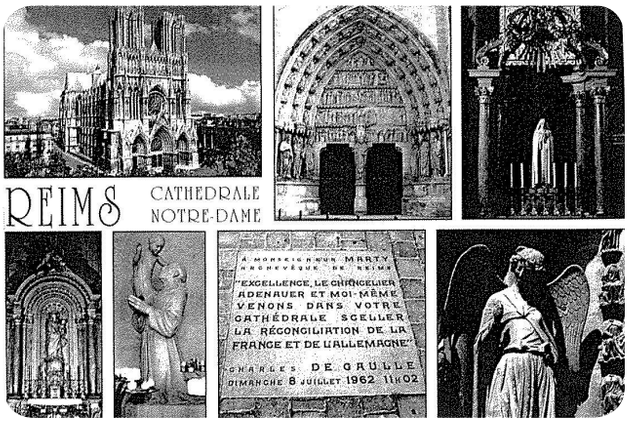

« Excellence, le Chancelier Adenauer et moi-même venons, dans votre cathédrale, sceller la réconciliation de la France et de l'Allemagne ».

C'est vingt ans après que le Président Mitterrand renouvela ce geste avec le Chancelier Kohl devant le cimetière de Douaumont.

J'eus l'opportunité de cultiver mon «virus» Européen comme Conseiller, de 1994 à 1998, au Conseil Economique et Social Européen et d'être le rapporteur du projet de création de l'Euro.

La création de l'Europe s'est poursuivie mais avec des avatars dont le plus grave a été le rejet, par la France, du Traité Constitutionnel.

Le vote négatif par la France de ce projet rédigé sous l'impulsion du Président Giscard d'Estaing a été une des plus grandes fautes politiques de notre pays, commise sur le chemin de la création de l'Europe.

Nous en payons les conséquences par le retard apporté à la réalisation d'une Europe ayant, notamment, la personnalité morale, une diplomatie et une défense communes.

Notre mauvais exemple a été imité par l'Irlande lors du projet d'approbation du nouveau Traité.

J'invite tous les Européens à unir leurs efforts pour qu'une ratification générale intervienne et que l'Irlande soit amenée à donner en définitive son accord, ainsi que les quelques pays qui ne se sont pas encore prononcés.

Peut-être faut-il mieux analyser les motifs de ce premier refus.

Quand on constate qu'un de ceux-ci était la crainte d'une extension de la légalisation de l'avortement aux 27 pays, on peut se demander si les autorités européennes ne vont pas trop vite et trop loin dans leur désir d'harmonisation en n'utilisant pas assez souvent le principe de subsidiarité.

L'Irlande est un pays catholique, avec une récente indépendance, donc avec un nationalisme affirmé et respectable.

Ce sont des convictions qu'il faut respecter.

En revanche, il faut concentrer les efforts sur la mise en œuvre des objectifs fondateurs et prioritaires pour la construction de l'Union Européenne.

- une Présidence plus permanente ;
- une politique extérieure commune. On constate à ce sujet le poids de l'Europe lorsqu'elle parle d'une seule voix, comme récemment pour la crise entre la Géorgie et la Russie ;
- les règles de la concurrence ;

- la réglementation commune de l'immigration ;
- l'environnement ;
- l'harmonisation de la justice.

Espérons que 2009 verra la ratification définitive de ce nouveau Traité.

En conclusion de mes propos, je tiens à féliciter le Président Voillemot pour la réussite de cette journée remarquablement organisée.

Il est très agréable, mais je crois rare, de féliciter son successeur. Je le fais sans réserve.

Il joint une grande compétence en Droit et en organisation communautaire à une présence permanente à Bruxelles, ce qui a, incontestablement, permis une plus grande efficacité dans l'action de la Délégation.

Je n'oublie pas tout le personnel de la Délégation qui complète remarquablement la mission permanente de la Délégation. J'y retrouve avec plaisir certains des collaborateurs que j'ai connus.

Enfin, je tiens à adresser mes remerciements personnels à l'ensemble des membres de la Commission qui, à tous les échelons nous apportent des informations sur les travaux qui se développent à Bruxelles.

Grâce à eux, nous sommes mieux informés des développements de la préparation des directives que nous ne le sommes sur les travaux des Commissions de notre Parlement.

Ainsi, grâce à la collaboration de tous, la Délégation accomplit une mission importante et originale au bénéfice de tous les avocats de France.

En m'adressant aux jeunes, j'insiste sur le fait que beaucoup reste à accomplir pour la création définitive de l'Union Européenne, de l'harmonisation des « Droits nationaux » pour la constitution, sous réserve de subsidiarité, « d'un droit européen ».

La mission de construction unique dans l'histoire d'un grand Etat de Droit n'est pas achevée.

Bernard du Granrut